

Beyne-Heusay, le 11 janvier 2010

**TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES IMMONDICES
ET TAXE SUR LA PROPETE ET LA SALUBRITE PUBLIQUES
exercice 2010
REDUCTION**

Madame, Monsieur,

Une réduction de 30 € (15 € sur la taxe sur l'enlèvement des immondices et 15 € sur la taxe sur la propreté et la salubrité publiques) pourra être obtenue par tous les chefs de ménage qui au 1^{er} janvier 2010 réunissent les conditions suivantes :

1) La somme des revenus imposables du ménage doit être inférieure à 15063,45 € plus 2.788,65 € par personne supplémentaire faisant partie du même ménage.

2) Le verso de la présente, complété et signé doit être adressé au service des Recettes de l'Administration communale, Grand'Route 243 à 4610 Beyne-Heusay **pour le 26 février au plus tard.**

3) Les documents justificatifs seront joints à la demande.

Seule une copie de l'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE (impôt des personnes physiques) reprenant vos revenus de 2007 ou de 2008 sera acceptée.

Ce document est à fournir par le chef de ménage ainsi que par toutes les personnes de 18 ans et plus qui font partie du même ménage.

Le bénéfice de la réduction donnera également droit à l'octroi d'un rouleau de sacs poubelles gratuits.

Les personnes qui sont vraiment dans l'impossibilité de se déplacer peuvent demander la reprise de leur demande de réduction à leur domicile en téléphonant au 04/355.89.16.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

A. COENEN

S.CAPPA

VOIR DEMANDE DE REDUCTION AU VERSO

**TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES IMMONDICES ET LA PROPRIETE
ET LA SALUBRITE PUBLIQUES**

EXERCICE 2010

DEMANDE DE REDUCTION

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Sollicite le bénéfice de la réduction des taxes sur l'enlèvement des immondices et la propreté et la salubrité publiques, au titre de chef de ménage.

Je joins à la présente les justificatifs requis et certifie sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et exacts, et que le montant cumulé des revenus de mon ménage (revenus de toutes les personnes de 18 ans et plus qui en font partie) ne dépasse pas 15.063,45 € majorés de 2.788,65 € par personne supplémentaire.

Fait à Beyne-Heusay, le

Signature,

Renseignements : 04/355.89.16 ou chantal.swinnen@publilink.be